

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2024	...
7.1.2.4.	DEL 2024/4	1/2

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 mars à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

Date de convocation : 27 février 2024	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 14	Votants : 14

Étaient présents : Mesdames MAGNE, LE MEUR, REGANHA, DENEUX, EYAMO, RIODIN, GALLÉ, – Messieurs NECKER, BERGANO, FUMU-TAMUSO, GUMILA, KAOUANE, KILAHY, ROBERT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame BAMI – Monsieur SANTOS

Secrétaire de séance : *Monsieur Patrick NECKER*

Rapporteur : *Monsieur Patrick NECKER*

Objet : Compte de Gestion 2023

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2023, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux des titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer;

Compte-tenu du compte administratif de l'exercice 2022 et l'assurance que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre à passer dans ses écritures ;

Il convient :

- 1°) de constater l'identité des résultats apparaissant au document présenté par le comptable public et au compte administratif présenté par la Présidente.
- 2°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 3°) de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

N° de page	2024	...
7.1.2.4.	DEL 2024/4	2/2

Sur proposition de la Présidente du C.C.A.S.
 Le Conseil d'Administration,

Déclare

que le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2023 n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Constate

l'identité des résultats figurant au compte administratif au regard du tableau ci-dessous :

Résultat d'exécution du Budget du CCAS

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2022 en €uros		Résultats de l'exercice 2023 en €uros		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023 en €uros	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Budget principal et annexe						
Investissement		600,00		-		600,00
Fonctionnement		16 491,82 25 549,29	891,25	-		41 149,86
TOTAL		42 641,11				

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

La Présidente du C.C.A.S.,
 Line MAGNE

Le secrétaire de séance
 Patrick NECKER

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :